

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 18

Pouvoirs : 8

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le dix juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

FAVREAU Gilles (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) représentée par ROZANSKI Sigismond (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PRADIER Bruno (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) représenté par CHAVANNE Pascale (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) représenté par DAVAL Marius (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) représenté par BRAY Christian (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) représenté par MAYERE Dominique (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Modification du tarif du prix de vente des TOPO GUIDES

Date de transmission de l'acte: 11/07/2025

Date de reception de l'AR: 11/07/2025

042-244200614-DE2025_1007_06-DE

A G E D I

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la Communauté de communes ne peut plus émettre de titres inférieurs à 15€.

Le tarif actuel des topoguides est actuellement à 12,90€ (délibération du 04 avril 2024)

Le Président propose au conseil communautaire, afin de pouvoir continuer à les vendre, de passer le tarif à 15€.

Suite à cet exposé, le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article 1 : FIXE, à compter du 21 juillet 2025, le prix de vente des topoguides à 15€ (quinze euros)

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces en lien avec cette décision

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 10/07/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 11/07/25

et de la publication le : 11/07/25

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 11/07/2025
Date de réception de l'AR: 11/07/2025
042-244200614-DE2025_1007_06-DE
A G E D I